

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 48 du 23 novembre 2017

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

relatif à l'établissement des procédures de vol aux instruments au bénéfice des aéronefs évoluant selon les règles applicables à la circulation aérienne générale.

Du 4 octobre 2017

MINISTÈRE DES TRANSPORTS.

ARRÊTÉ relatif à l'établissement des procédures de vol aux instruments au bénéfice des aéronefs évoluant selon les règles applicables à la circulation aérienne générale.

Du 4 octobre 2017

NOR T R A A 1 7 2 1 7 2 2 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Textes abrogés :

A compter du 1er février 2018 : Arrêté du 16 mars 2012 (JO n° 82 du 5 avril 2012, texte n° 5 ; signalé au BOC 35/2015 ; BOEM 103.2.3.4).

Instruction n° 11-0010 du 8 février 2011 (n.i. BO).

Instruction n° 20131 du 31 janvier 1993 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 103.2.3.4

Référence de publication : JO n° 267 du 16 novembre 2017, texte n° 37 ; signalé au BOC n° 48/2017.

JORF n° 267 du 16 novembre 2017, texte n° 37